

## Vous souhaitez suivre la formation d'aide-soignant

Vous devez vous inscrire aux épreuves d'admission : la sélection des candidats est effectuée sur la base d'un dossier et d'un entretien : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789610/>



Les obligations vaccinales pour les apprenants en santé sont identiques à celles des professionnels de santé : être vacciné contre le DTP, l'hépatite B et la COVID (sous réserve de modifications).

Schéma vaccinal de l'hépatite B : <https://www.mesvaccins.net/web/news/5236-vaccination-contre-l-hepatite-b-nouveaux-schemas-vaccinaux-acceleres-pour-les-adultes>

